

VILLE DE BOUXWILLER

67330

01/2018

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2018

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers ex fonction : 27 Présents : 24 Procurations : 1

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GUNTHER Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme REIXEL Anny
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. FRITSCH Daniel,
- * M. MEISS Alain,
- * Mme MEHL Louisa, procuration à Danielle HAMM

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Fatma Özdemir est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.

Madame Danielle Hamm fait remarquer que dans la liste de présence elle aurait dû figurer comme absente excusée et non absente.

Après rectification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 001 : Bâti 141 Rue du Fossé + section 25 parcelle rurale à Imbsheim

* Section : 27 et 25

* Parcelle : 208 , 210 et 127

* Superficie totale : 12,22 ares + 31,04 ares

* Prix de vente : 50 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles n° 208 et 210 section 27, mais de préempter la parcelle n° 127 section 25 conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2009 instaurant le droit de préemption dans les périmètres de protection de la ressource en eau.

2) Dossier N° 002 : Bâti 1, Rue du Canal à Bouxwiller

* Section : 4

* Parcelle : 278

* Superficie totale : 2,2 ares

* Prix de vente : 88 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier N° 003 : Local dans un bât. en copropriété 26, Grand'Rue à Bouxwiller

* Section : 2

* Parcelle : 63

* Superficie totale : 1,37 are

* Prix de vente : 20 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier N° 004 : Bâti 34 + 36 Grand'rue + garage à Bouxwiller

* Section : 2

* Parcelle : 55 + 56 + 71

* Superficie totale : 2,28 ares

* Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier N° 005 : retiré de l'ordre du jour

6) Dossier N° 006 : Bâti 1, Rue des Juifs à Bouxwiller

* Section : 2

* Parcelle : 1

* Superficie totale : 1,5 are

* Prix de vente : 60 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier N° 007 : Bâti 23, Grand'Rue à Bouxwiller

* Section : 4

* Parcelle : 108 + 113

* Superficie totale : 1,85 are

* Prix de vente : 41 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Vente de terrains sections 10 et 18

En séance du 9 novembre 2017, le Conseil Municipal décidait de vendre les terrains nécessaires à la réalisation de la dernière tranche du lotissement Weidenbaum (section 10 N° 47, 212 et 225, et section 18 N° 569, 571, 573, 575, 602, 655, 657, 659, 661 et 663, d'une contenance totale de 287,23 ares), au lotisseur Terra Aménagement, pour un prix forfaitaire global de 850 000 €. La réglementation impose que pour une telle vente, la délibération mentionne l'avis du Service du Domaine. Une demande a donc été déposée en ce sens.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de l'avis du Domaine en date du 19 décembre 2017 et le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider dans les mêmes conditions la vente des terrains faisant l'objet de la délibération du 9 novembre 2017.

Il est précisé que M. Jérôme Lang, Conseiller Municipal, employé par la société GCM, partenaire de Terra Aménagement, n'a pris part, ni aux délibérations de la commission et du Conseil Municipal, ni aux votes.

Point 5 : Echange de terrains pour la réalisation d'une piste cyclable

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 29 octobre 2013, avait approuvé à l'unanimité un échange sans soulte avec l'entreprise O2 de deux parcelles en section 17 n° 89 et 90 (d'une contenance totale de 28,78 ares) avec les parcelles concernées par l'aménagement de la piste cyclable de liaison au niveau de l'ancienne entreprise Oxymétal.

Cette délibération stipulait à l'époque que lorsque l'arpentage serait réalisé, l'échange de terrain basé sur les surfaces exactes serait soumis au Conseil Municipal.

L'arpentage révèle que la surface à acquérir est de 67,83 ares, divisés de la façon suivante :

- Section 17 n°417/84 : 33,88 ares
- Section 9 n°229/38 : 33,91 ares
- Section 9 n°233/38 : 0,04 ares

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet échange sans soulte et autorise le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété.

Point 6 : Contrat départemental 2018 - 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs : Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des contrats départementaux de développement territorial et humain. L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun. Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux

prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques. Le contrat départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire Ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 24 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Bernard Veit) :

1. d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
3. de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Point 7 : Programme des travaux d'exploitation, des travaux patrimoniaux et d'accueil du public des forêts communales pour l'année 2018

Monsieur Marc Riehl, Président de la Commission Forêt, présente le programme des travaux forestiers pour l'année 2018, tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Travaux d'Exploitation

Dépenses

Abattage et façonnage	25 590 €
Débardage	11 040 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion du personnel	6 238 €
Total HT	42 868 €

Recettes et Volumes estimés

Bois d'œuvre (en m ³)	984 m ³
Bois en long (bois de chauffage en m3)	505 m ³
Bois non façonné (en m3)	591 m ³
Total (en m3)	2 081 m³
Coupe en vente sur pied	225 m ³
Recette brut estimée HT	206 020 € HT
Bénéfice travaux d'exploitation	163 152 € HT

Travaux Patrimoniaux

(maintenance, nettoyage, plantation, protection gibier)

Dépenses

Travaux sylvicoles	9 379 €
Travaux d'infrastructure	1 967 €
Travaux sur limites et parcellaire	1 899 €
Travaux environnementaux	1 695 €
Travaux touristiques (accueil du public)	317 €
Travaux divers	0 €
Total HT	15 257 € HT

Recette globale

Total dépenses (travaux d'exploitation + patrimoniaux)	58 125 €
Bénéfice d'exploitation	206 020 €
Résultat	147 895 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. approuve ce programme de travaux de l'année 2018,
2. autorise le Maire (ou le Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg, ayant délégation sur les questions forestières) à signer les devis correspondants à sa réalisation,
3. décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2018 :
 - 42 868 € H.T. pour les travaux d'exploitation
 - 15 257 € H.T. pour les travaux patrimoniaux

Point 8 : Demande de subvention de l'association Archers du Pays de Hanau

L'Association Archers du Pays de Hanau sollicite la Ville pour une subvention d'investissement, suite à des dépenses qu'elle a réalisées en 2017 à hauteur de 1 799 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association Archers du Pays de Hanau une subvention à hauteur de 10 % soit 180 €.

Point 9 : Demande de subvention de l'Union Sportive d'Imbsheim

Monsieur Marcel Humann, Président de l'Union Sportive d'Imbsheim quitte la salle pour ce point.

L'Association Union Sportive d'Imbsheim sollicite la Ville pour une subvention d'investissement, suite à des dépenses qu'elle a réalisées en 2017 à hauteur de 3 958 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association Archers du Pays de Hanau une subvention à hauteur de 10 % soit 396 €.

Point 10 : Achat de terrain

Conformément à la délibération du 25 juin 2009 qui vise à garantir la qualité de la ressource en eau au Bastberg par une maîtrise foncière dans les périmètres de protection des puits de captage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acheter la parcelle cadastrée à Imbsheim n°127 section 25 appartenant aux consorts Drummer, d'une contenance de 31,04 ares, au prix de 1 000 €, soit 32,21 € l'are,
- d'autoriser le Maire ou le Maire Délégué à signer l'acte portant transfert de propriété.

Vu,
Le Secrétaire de Séance,

